

Ventes immobilières.

AUDIENCES DES CRÉES

FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX

Etude de M. CORPEL, avoué à Paris, rue du Helder, 17. Vente, en l'audience des créés du Tribunal civil de la Seine, le mercredi 31 août 1859, en quatre lots qui pourront être réunis.

MAISON A MONTROUGE

Etude de M. Charles LEVAUX, avoué à Paris, rue des Saints-Pères, 7. Vente sur conversion, en l'audience des créés du Tribunal civil de la Seine, deux heures de relevée, le samedi 27 août 1859.

MAISON au VILLAGE LEVALLOIS près PARIS.

rue Vallier, 27, et rue Félix, 16, à vendre, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 30 août 1859. Revenu brut, susceptible d'augmentation, 4,830 fr.

PROPRIÉTÉ A CHAPELLE-S-DENIS

Etude de M. LAUBANIE, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, 35. Vente sur licitation, en l'audience des créés du Tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris, le mercredi 31 août 1859, en un seul lot.

CRÉANCES, DROITS ET ACTIONS

à vendre sur une seule enchère, en vertu d'autorisations judiciaires, en l'étude et par le ministère de M. FABRE, notaire à Paris, rue Thévenot, 14, le 17 août 1859, midi, en deux lots séparés.

PIÈCES DE TERRE, MAISONS D'HABITATION

DE TERRE, MAISONS D'HABITATION A VANVES. Etude de M. Charles DES ETANGS, avoué à Paris, rue Montmartre, 131. Vente, aux créés du Tribunal civil de la Seine, le 24 août 1859, en deux lots.

3 TERRAINS A PARIS

Etude de M. Charles LEVAUX, avoué à Paris, rue des Saints-Pères, 7. Vente, en l'audience des créés du Tribunal civil de la Seine, le mercredi 24 août 1859, deux heures de relevée.

C^o DES CHEMINS DE FER DE LAUZANNE A FRIBOURG ET DE GENÈVE A VERSOIX

AVIS. Le conseil d'administration de la compagnie a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les actionnaires que, conformément aux résolutions qui ont été adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie, dans sa séance du 17 juin, un délai de deux mois, qui expirera le 18 août prochain, est accordé à tous les porteurs d'actions actuelles pour les convertir en actions nouvelles, aux conditions suivantes:

TERRAIN, DROITS ET PRIVILÈGES

Etude de M. HEURET, avoué à Paris, rue Bergère, 25. Vente par suite de liquidation de société et sur baisse de mise à prix, en l'audience des créés du Tribunal civil de la Seine, le mercredi 24 août 1859, deux heures de relevée.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

3 MAISONS A LA VARENNE-SAINT-AUR, au bord de la Marne, quai Saint-Isidore, à vendre par adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 30 août 1859.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES. — FAILLITES. — PUBLICATIONS LÉGALES.

Ventes mobilières.

VENTES PAR ADJUDICATION DE JUGE-CLERC. Le 13 août, rue Saint-Martin, 5. Consistant en: (7623) Tables, chaises, rayons, armoire, bibliothèque, fauteuils, etc.

remplacé par M. Pierre BRIET, avoué à Paris, rue Saint-Antoine, 209.

De deux délibérations du conseil des intéressés du Journal la PRESSE, ayant son siège à Paris, rue Montmartre, 123, en date à Paris, des trois et onze août mil huit cent cinquante-neuf, dont extraits ont été déposés pour minute à M. Persil, notaire à Paris, soussigné, par acte du douze août suivant, enregistré.

AVIS.

D'un acte sous seing privé en date à Paris du quatre août mil huit cent cinquante-neuf, enregistré, fait quadruple entre MM. Martouche-Perrand-Dias SOLDES, banquier; Adolphe DREYFUS, banquier; Martin-Wolfgang SCHEYER, banquier; et Victor-Aaron SAINT-PAUL, rentier, demeurant tous les quatre à Paris, rue Bergère, 28.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, les renseignements suivants:

COMMUNICATIONS LÉGALES.

COMMUNICATION IMMÉDIATEMENT. L'expiration de ce délai, commencera immédiatement l'expiration de ce délai.

SOCIÉTÉS.

Etude de M. BERTERA, agréé, 42, rue des Jeûneurs. D'une délibération prise en assemblée générale, en date du trente juillet mil huit cent cinquante-neuf, enregistré, à Paris, le dix août 1859, cas 8, par Pommeu, qui a reçu cinq francs cinquante centimes.

remplacé par M. Pierre BRIET, avoué à Paris, rue Saint-Antoine, 209.

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, les renseignements suivants:

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, les renseignements suivants:

COMMUNICATIONS LÉGALES.

COMMUNICATION IMMÉDIATEMENT. L'expiration de ce délai, commencera immédiatement l'expiration de ce délai.

COMMUNICATIONS LÉGALES.

COMMUNICATION IMMÉDIATEMENT. L'expiration de ce délai, commencera immédiatement l'expiration de ce délai.